

CONDITIONS GENERALES DE VENTE FORMATIONS D'AUTOMNE SFRMS DU 24 NOVEMBRE 2021 A LILLE

L'inscription ne donne droit à aucune action promotionnelle, commerciale ou non commerciale au sein de la journée (vente, démonstration, distribution de documents etc...). Toute personne ne respectant pas cette condition se verra refuser l'accès aux formations de manière définitive et cela sans aucune indemnité de remboursement.

LE PASS SANITAIRE EST OBLIGATOIRE POUR PARTICIPER AUX FORMATIONS D'AUTOMNE

- La non présentation ou la non validité du « Pass Sanitaire » tel qui sera défini par les autorités au moment de ces Formations interdira l'accès au participant à ces Formations.

I-1 - DISTANCIATION SOCIALE

- Les règles de distanciations sociales doivent être strictement appliquées.
- Le PORT DU MASQUE EST OBLIGATOIRE dans l'enceinte du Palais des Congrès et lors de la formation
- Toute personne ne respectant pas ces règles sera exclue de la formation : les montants versés ne seront pas remboursables.
- Pour le déjeuner des plateaux repas ou lunch box seront distribués. La gestion de ces déjeuners se fera en respectant les règles de distanciation sociale en vigueur.

I-2 - INSCRIPTIONS

- Pour participer à une de nos formations, vous devez vous inscrire directement, auprès de « Sommeil-Formations » et suivre une des modalités de paiement décrites ci-dessous.

- Tarifs : tous les tarifs sont indiqués en euros TTC.

Les frais de déplacement et de réservation hôtelière ne sont pas compris dans le montant des droits d'inscription et restent à la charge du participant.

Le paiement de l'intégralité du cout de formation est à effectuer à l'inscription afin de valider la demande de participation.

- Les inscriptions peuvent être réglés par chèque, virement ou Bon de commande. Dans certains cas un paiement par CB est possible. Un mail de confirmation reprenant tous les éléments de votre inscription vous sera adressé.

- Vous recevrez une facture dans la semaine qui suit votre inscription.

- Pour tout paiement par virement ou chèque bancaire vous disposez d'un délai de 15 jour calendaire après votre inscription pour nous faire parvenir votre règlement.

- Votre inscription sera automatiquement annulée sans aucune indemnité, ni possibilité de recours :

- en cas de non réception de votre paiement dans les délais fixés,
- en cas de refus de paiement,
- en cas de non-respect des valeurs obligatoires de « bonne conduite et de moralité » inhérentes au bon déroulé des formations,

- Une attestation de présence sera remise à chaque participant à l'issue de la formation.

- Pour les sociétés qui prennent en charges leurs invités, les changements de noms sont possibles à hauteur de 10% des inscriptions achetées. Attention : sommeil-formations.com® ne saura être tenu responsable si un invité est pris en charge par plusieurs groupes et aucun remboursement ne pourra être effectué.

- Inscription sous convention de formation

Vous recevrez la convention de formation directement sur votre email accompagné.

Vous devez nous les renvoyer impérativement dans les 2 semaines suivant notre envoi.

Dès réception de ces documents dûment signés, nous vous ferons parvenir une confirmation d'inscription définitive.

Aucune inscription sous convention de formation ne sera possible sur place pendant la formation.

- **Important formation via DPC** : L'inscription à une de nos formations via l'Agence Nationale du DPC implique l'acceptation de fait de nos CGV.

Pour les participants inscrits par le biais du DPC, le paiement de la formation est obligatoire pour valider leurs participations.

Si paiement par chèque ou virement, vous disposez d'un délai de 15 jours calendaires après votre inscription pour régulariser votre paiement. En cas de non-paiement, votre inscription sera annulée.

... / ...

Votre paiement vous sera restitué à l'issue de la formation. Ce remboursement se fera au prorata de celui versé par l'Agence Nationale du DPC et seulement lorsque l'Agence Nationale du DPC aura validé et payé votre inscription. Il n'y aura pas de restitution (sauf si nous sommes prévenus par écrit au moins 30 jours ouvrés avant le début de la formation) :

- si le participant ne se présente pas à la formation,
- si l'inscription auprès de l'Agence nationale du DPC n'est pas validée.

I-3 - ASSURANCE ET RESPONSABILITÉS

- Congress Rive Droite ne peut pas être tenu pour responsable de l'interruption ou de l'annulation des Formations survenant par suite d'événements extérieurs de types politiques, sociaux, économique ou de santé publique ou d'autres événements indépendants de leur volonté (force majeure). En cas d'annulation, les conditions d'annulation de la journée s'appliqueront. L'inscription à la formation implique l'acceptation pleine et entière de ses conditions d'annulation. Il est recommandé aux participants d'obtenir la couverture assurance adéquate pour leur voyage (santé, accident, rapatriement, annulation) avant de partir. Congress Rive Droite en tant qu'organisateur ne porte aucune responsabilité en cas d'accident du ou provoqué par ou pour les participants et personnes accompagnantes pendant ou à la suite de la journée ni pendant aucun des événements organisés autour des formations.
- Congress Rive Droite ne peut pas être tenu pour responsable du non-respect par les participants des règles de fonctionnement de l'Agence nationale du DPC, pas plus que de la non inscription auprès de l'Agence nationale du DPC par un des participants.
- Chaque participant doit s'assurer de sa conformité par rapport aux règles définies pour la présentation du « Pass Sanitaire ». Aucun remboursement ne sera effectué pour la non présentation ou la non validité du « Pass Sanitaire » demandé pour participer à une des Formations. Congress Rive Droite ne peut pas être tenu pour responsable de la non présentation du « Pass Sanitaire » ou par la non validité du « Pass Sanitaire » par le participant à une des Formations.

I-4 - CONDITIONS D'ANNULATION

- Sommeil-Formations® se réserve le droit d'annuler toute formation si le nombre de participants est insuffisant, sans que le client puisse prétendre à une quelconque indemnité sauf le remboursement des sommes payées au titre de la formation concernée.

• Conditions d'annulation à une des Formation d'Automne SFRMS du 24 novembre 2021 à Lille :

En cas d'annulation signifiée par écrit à « Congress Rive Droite » :

- Jusqu'à 75 jours ouvrés avant le début de la formation : retenue de 150 € TTC
- A partir de 75 jours ouvrés avant le début de la formation : les montants versés ne seront pas remboursables.

Toute demande de changement de nom d'un participant doit obligatoirement être faite par écrit.

Si cette demande est faite à partir de 50 jours ouvrés avant le début de la formation, elle sera considérée comme une annulation et une nouvelle inscription devra être effectuée.